DLP 21-12-82085744

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 20

21 août 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les captures se sont étendues aux secteurs moins précoces mais sont le plus souvent irrégulières et peu importantes. C'est pourquoi nous recommandons une intervention seulement dans les parcelles habituellement attaquées ou dans celles ayant subi les dégâts de la génération précédente ou très sensibles aux attaques tardives de botrytis.

Ce traitement préventif s'effectuera si nécessaire :

- dès réception du bulletin : Vaucluse; Plaine du Comtat, zones non déjà citées
  Bouches du Rhône : Nord et les Alpilles
  Var moyen :(Puget-Ville - Les Arcs).
- à partir du 25 août : Vaucluse : Nord et Sud Lubéron et côteaux
  Ardèche : St-Just, St-Montant -
  Drôme : Côte du Rhône et l'enclave
  Bouches du Rhône : Nord Est.
- à partir du 28 août : Toutes les autres zones les plus tardives du Sud Drôme et Ardèche et du Var haut.

Le traitement curatif peut être effectué, après contrôle, une dizaine de jours après les dates indiquées pour le traitement préventif.

BOTRYTIS - Rappel du traitement systématique à effectuer à la véraison.

En cas de risques particuliers : situations humides, brouillard, récoltes tardives... un dernier traitement est recommandé trois semaines à un mois avant la récolte

MILDIOU - Maintenir la protection des plantiers et des pépinières contre toute attaque tardive de la maladie. Ne pas oublier le dernier traitement cuprique sur les autres vignes.

ARBRES FRUITIERS

RESPECTER LES DOSES ET LES DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES AVANT RECOLTE.

PHYLLOXERA DU POIRIER - La migration des larves se poursuivant vers les fruits, on renouvellera si nécessaire le traitement au diazinon (Basudine) dans les vergers infestés.

MOUCHE DE L'OLIVE - Renouveler la protection dans les zones infestées, trois semaines après le premier traitement. Inutile d'étendre cette protection à de nouvelles régions sauf très exceptionnellement si le pourcentage d'olives véreuses atteint 10 % dans la parcelle observée. En cas de doute nous envoyer un échantillon d'une vingtaine d'olives.

MOUCHE DES FRUITS - Maintenir la protection dans les vergers ayant eu des dégâts les années précédentes.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Vol soutenu en toutes régions. Etendre la protection aux cognassiers en production.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - CARPOCAPSE DES PRUNES - Les captures se poursuivent. Intervenir en fonction des dates de récolte.

P143

ZEUZERE - Maintenir la protection jusqu'au 15 septembre.

COSSUS GATE-BOIS - Dernière application le 25 août.

OIDIUM - Intervenir si nécessaire après la récolte.

COCHENILLES, ALEURODE, PUCERONS ET ACARIENS SUR AGRUMES -

En Corse, un traitement est à prévoir dès maintenant contre les cochenilles dans les vergers infestés. Il sera également efficace contre les aleurodes et les pucerons si l'on utilise : huiles blanches d'été à 1,5 % - huiles blanches d'été à 1 % + méthidathion à 40 g de M.A./hl ou oléoparathion à 30 g de parathion/hl.

Contre les acariens, on remplacera le méthidathion par l'ométhoate (Folimat) à 62,5 g de M.A./hl.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE -

MILDIOU, ALTERNARIA : Effectuer un traitement avant la prochaine pluie particulièrement sur les parcelles où la maladie est présente.

ACARIOSE BRONZEE : Maintenir la protection.

ALEURODES : Surveiller les pullulations.

CHOU FLEUR et CHOU -

ALEURODES : Intervenir rapidement dès leur apparition de manière à maintenir les populations à un niveau très faible.

NOCTUELLE (Mamestra brassicae) : Dans la basse vallée de la Durance prévoir sur les cultures les plus développées une intervention avant le 25 août avec acéphate 75 g de M.A./hl ou méthomyl 100 g de M.A./hl à renouveler après une quinzaine de jours.

PUCERONS CENDRES: Maintenir la surveillance.

MOUCHE - CHARANCON : Effectuer un traitement des plants par trempage dans une solution insecticide avant repiquage, si leur présence a été observée en pépinière.

POIREAU

TEIGNE , Le risque demeure. Renouveler la protection dans les parcelles où des dégâts sont observés.

ROUILLE : Dès l'observation des premiers dégâts, effectuer sans tarder des traitements à base de mancozèbe 160 g M.A./hl ; manèbe 160 g M.A./hl (nombreuses spécialités ; propinèbe 210 g de M.A./hl (Antracol) ; tridémorphe + manèbe (Calixine) ou triforine + manèbe (Saprol M).

TEIGNE DE LA POMME DE TERRE - (Rappel)

- Avant récolte : éviter les fissures du sol.
- A la récolte : la rentrée la plus rapidement possible.
- Stockage en lieu propre exempt de teignes.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR ET CORSE

G. TOUZAA

Chlorméphos : 300 g/ha traitement du sol localisation (taupins scutigerelles)

OIGNON POIREAU

HERBICIDES (g/ha)

butraline : 3600 (oignon seulement)
chloroxuron (postplantation poireau) : 3500
chlorprophame (semis poireau planté et oignon): 3000
chlorthal : 9000
ioxynil octanoate : 625
linuron (poireau planté) : 500
pénoxaline : 1320 (oignon de semis, poireau de semis et planté)
prométryne (poireau planté) : 1000
propachlore (oignons : semis et bulbilles - poireau : semis et planté) : 4500

Association

linuron + monolinuron (poireau planté)

INSECTICIDES

1) mouche de l'oignon

a) traitement des semences (g/kg)

- trichloronate : 40

b) Traitement du sol (granulés) en g/ha

- bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
- carbophénothion : 6000
- chlorfenvinphos : 5000 (et en pulvérisation)
- diazinon : 3000
- dichlofenthion : 6000
- diéthion : 5000
- fonofos : 2000
- erichloronate : 2500 (et en pulvérisation)

Associations

- chlorfenvinphos + parathion : (500+500(en localisation)
(5000+5000(en plein)

2) Teigne du poireau (g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
chlorpyriphos méthyl : 45
parathion méthyl : 40

FONGICIDES

Charbon de l'oignon (traitement des semences)

- thirame : 60 g/kg d'oignon

POIS

HERBICIDES (g/ha)

chloroxuron : 3500
cyanazine : 750
dinosèbe (ester acétique) : 1500
dinosèbe sel d'amine : 1000
dinosèbe sel d'ammonium : 1000
méthabenztiazuron : 2800
penoxaline : 1200
prométryne : 1500
terbutryne : 2000

Associations

dinoterbe + nitrofène : 2500 + 1500
linuron + trufluraline : (pois de printemps)
neburon + nitrofène

TOMATE

HERBICIDES (g/ha)

difénamide : 6000 (semis)
métribuzine : 500
pénoxaline : 1300 (plantées)

INSECTICIDES

Aleurodes

bioresméthrine : 6 g/hl
cyperméthrine : 5 g/hl
décaméthrine : 1,25 g/hl
pirimiphos méthyl : 75 g/hl en pulvérisation et 500 g/ha en nébulisation

FONGICIDES

1) Mildiou de la tomate (g/hl)

captafol : 170
chlorothalonil : 150
cuivre de l'oxychlorure : 125
dichlofluanide : 100
manèbe : 200
mancozèbe : 160

Associations

manèbe + zinèbe
captafol + cymoxanile + folpel
captafol + cymoxanile + cuivre
cymoxanile + mancozèbe

2) Mildiou du poivron (kg/ha en traitement du sol)

métam sodium : 600
nabame : 100

3) Verticilliose (kg/ha)

métam sodium : 600 en traitement du sol

Nématodes

NEMATICIDES

dibromoéthane : 150 kg/ha
dibromoéthane + dichloropropène : 41,5 + 202 kg (tomate)
dichloropropène : 184 kg/ha (tomate)
éthoprophos : 10 kg/ha (tomate) (interdit sur carotte)
métam sodium : 600 kg/ha (tomate) (sauf nématodes à kystes

P 144